

Comment découper une parcelle sous Télépac ?

ETAPE 1 : VERIFIER QUE LA COUCHE « vos parcelles » EST BIEN ACTIVE.

Pour cela, cliquer sur « ► Couches »

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit) du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole). [Déconnexion](#)

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 0000000000000 [Déclaration en cours](#)

REGISTRE PARCELLAIRE

► Couches
► Ilots
► Parcelles
► Surfaces non agricoles
► Zones de densité homogène
► Alertes graphiques

Photo Carte Couleur Noir & blanc Calque Contour

1 / 20000

▼ Outils ilots
Copier lot 2019
Coller
Tracer nouvel lot
Modifier contour
Modifier caractéristiques
Exclure une surface
Supprimer lot
Déplacer lot
Découper lot
Fusionner lot
Transférer à un autre agriculteur
Résorber un trou

► Outils parcelles
► Outils SMA

▼ Couches

Tout décocher

- Vos parcelles
- Vos surfaces non agricoles
- Vos zones de densité homogène
- Vos SNA supprimées
- Vos ZDH supprimées
- Ilots 2019
- Communes
- Départements
- Natura 2000
- Prairies sensibles
- Cours d'eau BCAE1
- Haies, mares et bosquets BCAE7
- Couverts 2019
- Remembrement

La couche « Vos parcelles » doit être cochée.

Si ce n'est pas le cas, cliquer sur la ligne « vos parcelles » et la couche s'active.

▼ Couches

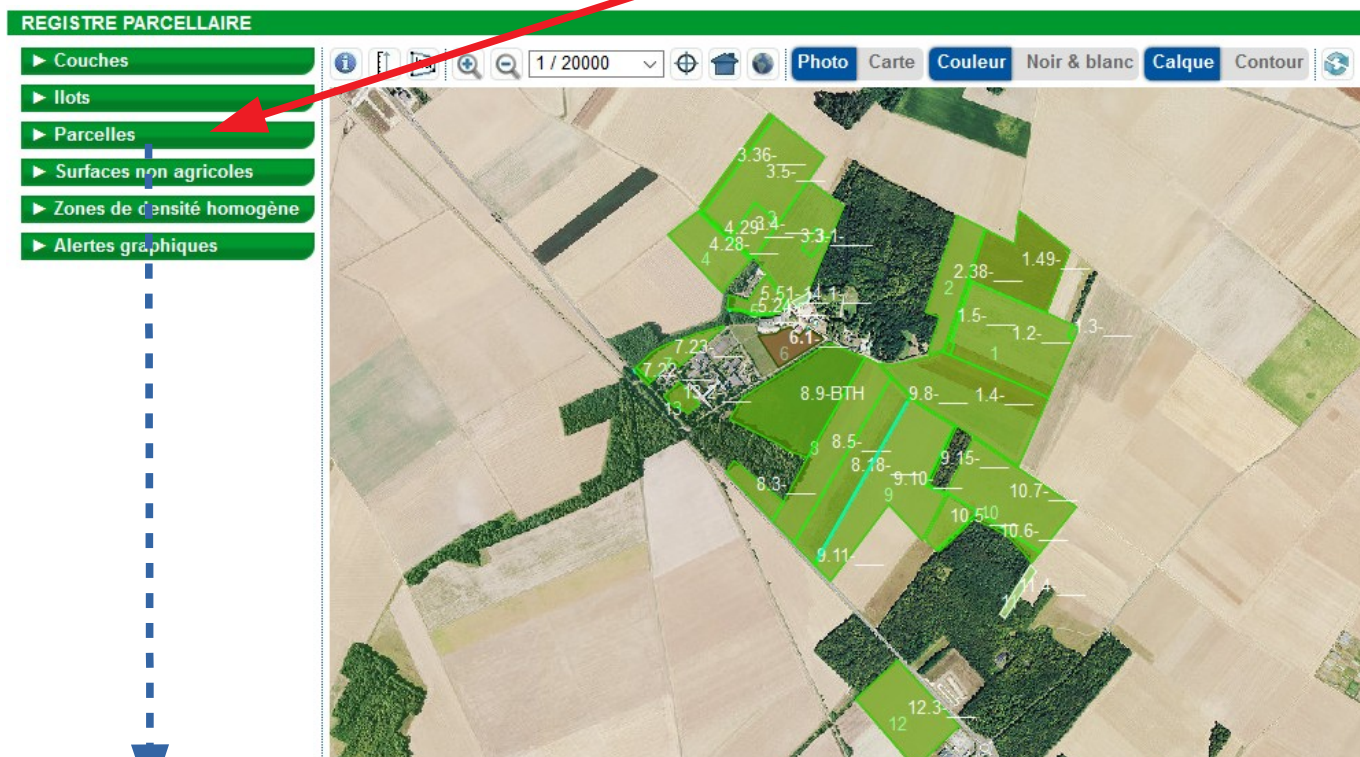
Tout décocher

- Vos parcelles
- Vos surfaces non agricoles
- Vos zones de densité homogène
- Vos SNA supprimées
- Vos ZDH supprimées
- Ilots 2019
- Communes
- Départements
- Natura 2000
- Prairies sensibles
- Cours d'eau BCAE1
- Haies, mares et bosquets BCAE7
- Couverts 2019
- Remembrement

Selon ce que l'on souhaite faire, il est conseillé de ne pas avoir plus de couches de sélectionnées que celles qui sont nécessaires. En effet, la multiplicité des couches diminue la lisibilité de votre travail. Pour découper une parcelle, la couche « vos parcelles » est, en général, suffisante.

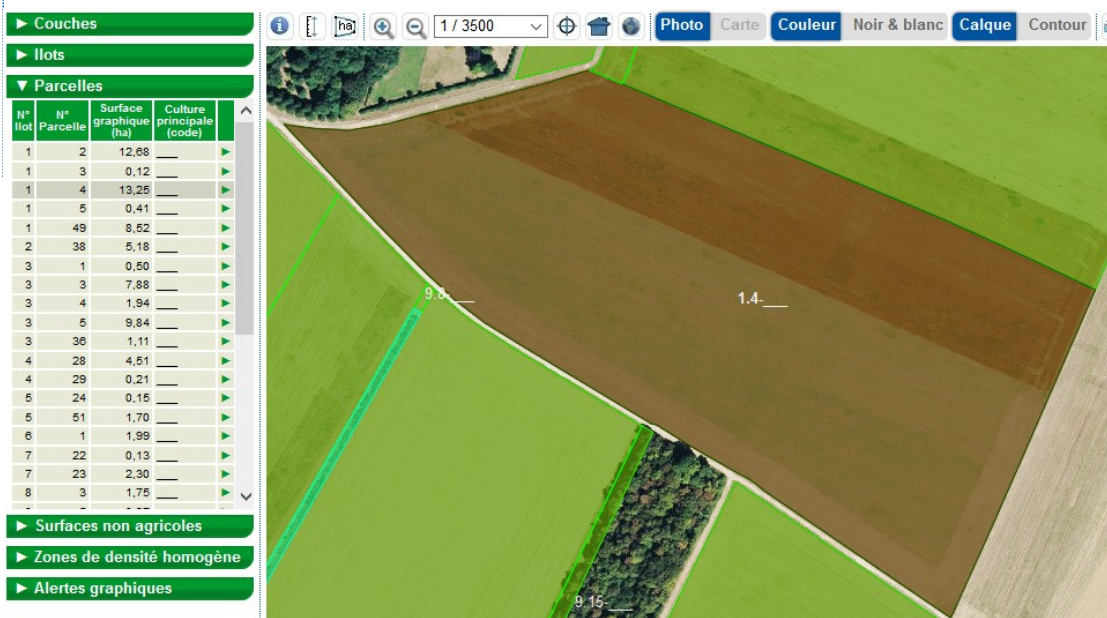
ETAPE 2 : SELECTIONNER LA PARCELLE.

Ouvrir la boîte de dialogue de la couche parcelles en cliquant dessus. La liste des parcelles apparaît.



▼ Parcelles				
N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)	
1	2	12,68	---	▶
1	3	0,12	---	▶
1	4	13,25	---	▶
1	5	0,41	---	▶
1	49	8,52	---	▶
2	38	5,18	---	▶
3	1	0,50	---	▶
3	3	7,88	---	▶
3	4	1,94	---	▶
3	5	9,84	---	▶
3	36	1,11	---	▶
4	28	4,51	---	▶
4	29	0,21	---	▶
5	24	0,15	---	▶
5	51	1,70	---	▶
6	1	1,99	---	▶
7	22	0,13	---	▶
7	23	2,30	---	▶
8	3	1,75	---	▶
-	-	-	-	▶

Nous souhaitons, dans notre exemple, découper la parcelle 1-4 c'est-à-dire la parcelle n° 4 de l'ilot 1 :



La sélection de la parcelle se fait simplement en cliquant sur la ligne de cette parcelle :

N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	2	12,68	
1	3	0,12	
1	4	13,25	
1	5	0,41	
1	49	8,52	
2	38	5,18	
3	1	0,50	
3	3	7,88	
3	4	1,94	
3	5	9,84	
3	36	1,11	
4	28	4,51	
4	29	0,21	
5	24	0,15	
5	51	1,70	
6	1	1,99	
7	22	0,13	
7	23	2,30	
8	3	1,75	

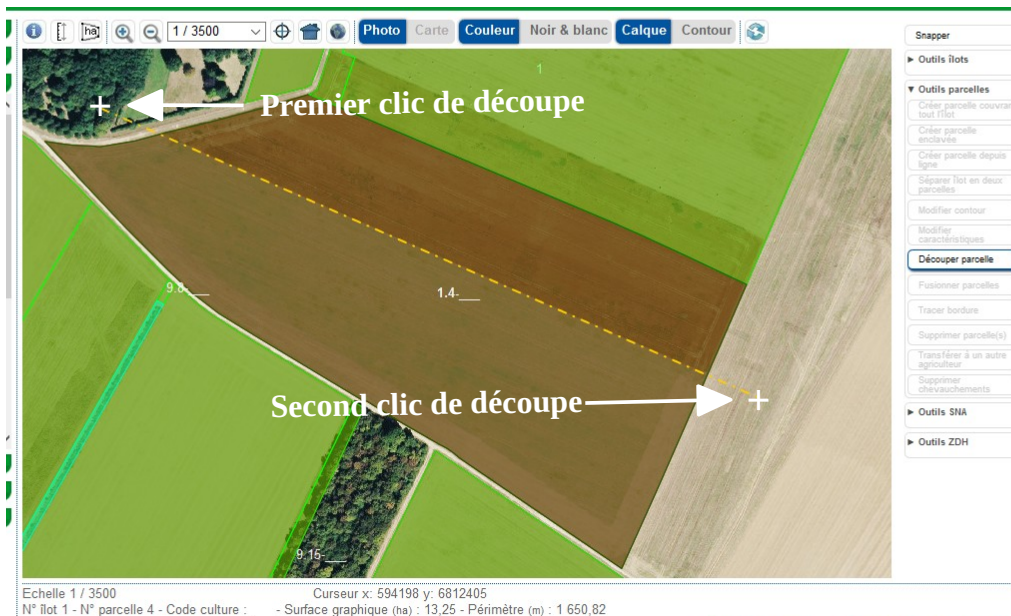
La ligne apparaît en surligné et la parcelle se centre dans la fenêtre RPG et se colore en brun.

ETAPE 3 : DECOUPER LA PARCELLE.

Ouvrir la boîte « Outils parcelles » en cliquant dessus :

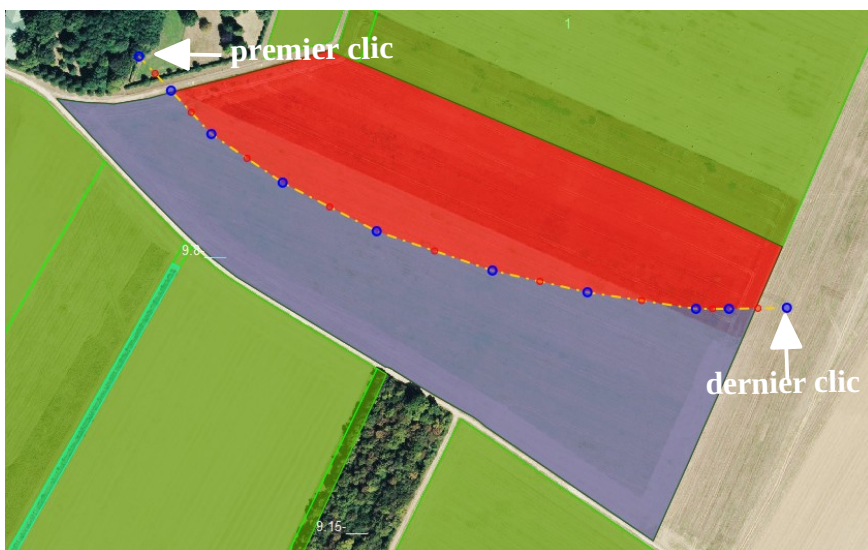
N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	2	12,68	
1	3	0,12	
1	4	13,25	
1	5	0,41	
1	49	8,52	
2	38	5,18	
3	1	0,50	
3	3	7,88	
3	4	1,94	
3	5	9,84	
3	36	1,11	
4	28	4,51	
4	29	0,21	
5	24	0,15	
5	51	1,70	
6	1	1,99	
7	22	0,13	
7	23	2,30	
8	3	1,75	

Choisir l'outil « découper parcelle » en cliquant dessus :



La souris se transforme en « + » noire (représentée en blanc sur les photos pour une meilleure lisibilité).

Vous devez absolument faire le premier clic à l'extérieur de la parcelle d'un côté et si la découpe est rectiligne un second (et dernier) clic à l'extérieur de la parcelle de l'autre côté (2 sont suffisants).



Dans ce 2^e exemple, où la séparation des parcelles ne suit pas une ligne droite, chaque point bleu correspond à un clic. Nous avons donc fait 10 clics de souris sachant que le premier a été fait hors de la parcelle et le dernier aussi.

On doit mettre un point de construction (= 1 clic qui apparaît en point bleu à la fin de la découpe) à chaque changement de direction mais pas plus.

Dès que l'on fait un clic en dehors de la parcelle après l'avoir traversée, l'affichage change et devient :



Dans certains cas, il peut être intéressant d'utiliser l'outil « snapper » pour bien se caler sur la limite d'une autre couche (exemple la couche SNA).

Si la découpe ne correspond pas exactement à ce que vous souhaitiez, chaque point bleu peut être déplacé indépendamment :



1- Placer la souris au-dessus du point que l'on souhaite déplacer.

2- Clic gauche ET maintien du clic enfoncé.

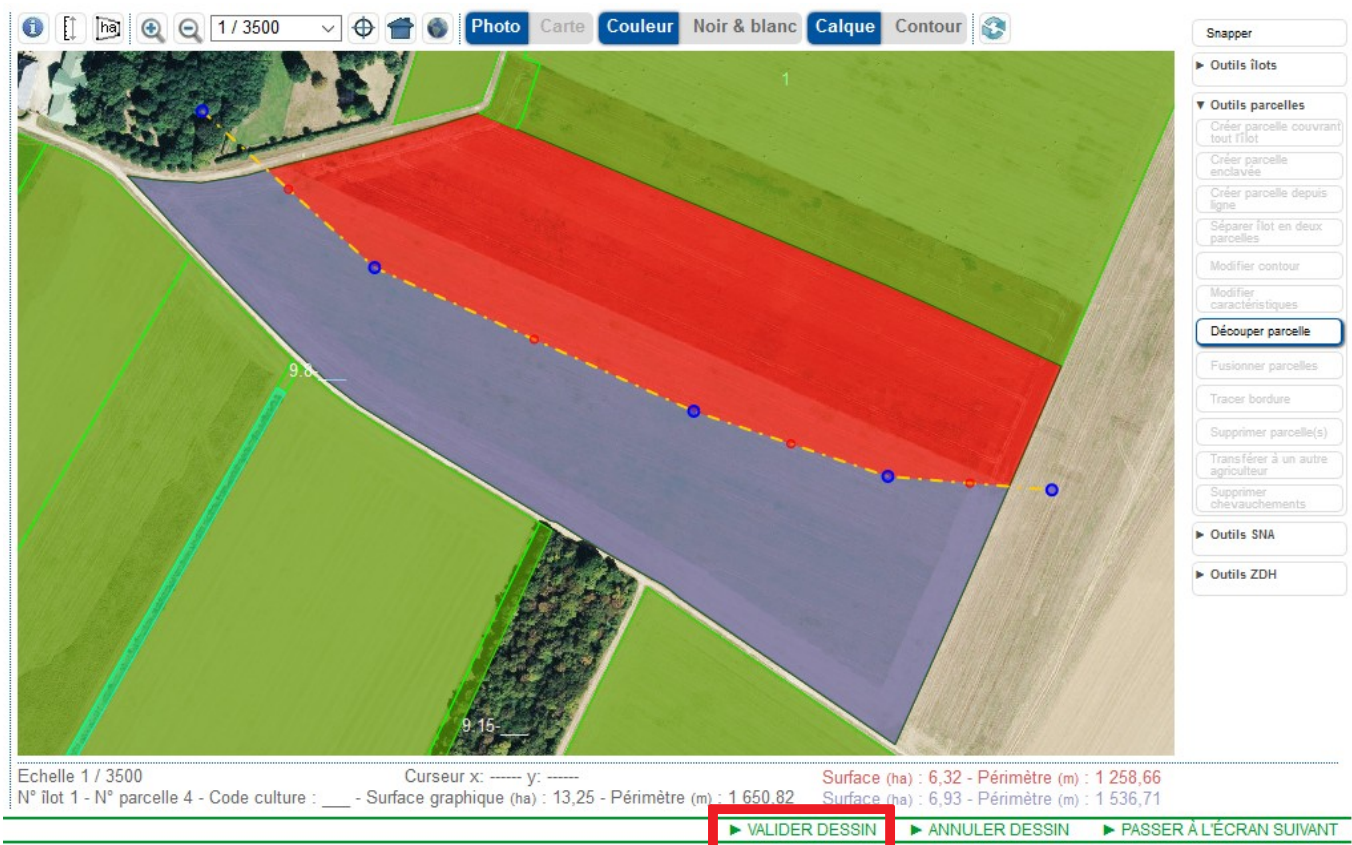
3- déplacer la souris vers l'endroit où l'on veut repositionner le point.

4- Relâchez le clic.

Les points rouges permettent de créer de nouveaux points de construction (ils fonctionnent comme les points bleus).

Vous pouvez constater sous le RPG que les surfaces des 2 parcelles créées apparaissent, la couleur permet de distinguer les 2 parcelles (1 rouge et 1 mauve). Ceci peut être utile pour ajuster votre ligne de découpe et cela sera aussi utile pour renseigner ensuite les cultures et caractéristiques de chaque parcelle.

Vous avez positionné votre ligne de découpe là où vous le souhaitiez, vous pouvez **valider votre dessin**.



Cela entraîne l'ouverture de la fiche descriptive de la première parcelle.

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE - CRÉATION

N° îlot : 1 N° parcelle :

Surface graphique de la parcelle (ha) : 6,32

Culture principale
 Catégorie de la parcelle en 2019 : Terre arable (BTH - Blé tendre d'hiver)
 Nom de la culture : --sélectionnez dans la liste--
 Indiquez si la culture est destinée à la production de semences certifiées ou de plants en cochant la case ci-après :
 Si vous demandez l'ICHN, indiquez si vous commercialisez la culture ou, s'il s'agit d'une culture en céréales, si elle est autoconsommée : --sélectionnez dans la liste--

Culture dérobée pour les SIE
 Si vous pratiquez sur la parcelle une culture dérobée éligible SIE et si vous demandez qu'elle soit prise en compte, déclarez ci-après les cultures concernées :
 1^{ère} culture : --sélectionnez dans la liste-- 2^{ème} culture : --sélectionnez dans la liste--

Agriculture Biologique
 Indiquez si la parcelle est conduite en agriculture biologique en cochant la case ci-après :

MAEC (système herbe et PRV)
 Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :

Agroforesterie
 Si votre parcelle est conduite en agroforesterie, indiquez-le en cochant la case ci-après :

Ici, grâce à la surface, on voit qu'il s'agit de la parcelle rouge.

Telepac propose un numéro de parcelle, vous pouvez le conserver ou le changer, mais il vous faut alors choisir un numéro de parcelle qui n'existe pas déjà sur votre îlot.

Renseigner la nature de votre culture et les éventuelles caractéristiques qui s'y rapportent (exemple : conduite en AB).

Quand vous avez renseigné votre parcelle, cliquer sur « ► suivant » pour renseigner la seconde parcelle.

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE - CRÉATION

N° îlot : 1 N° parcelle :

Surface graphique de la parcelle (ha) : 6,94

Culture principale
 Nom de la culture : --sélectionnez dans la liste--
 Indiquez si la culture est destinée à la production de semences certifiées ou de plants en cochant la case ci-après :
 Si vous demandez l'ICHN, indiquez si vous commercialisez la culture ou, s'il s'agit d'une culture en céréales, si elle est autoconsommée : --sélectionnez dans la liste--

Culture dérobée pour les SIE
 Si vous pratiquez sur la parcelle une culture dérobée éligible SIE et si vous demandez qu'elle soit prise en compte, déclarez ci-après les cultures concernées :
 1^{ère} culture : --sélectionnez dans la liste-- 2^{ème} culture : --sélectionnez dans la liste--

Agriculture Biologique
 Indiquez si la parcelle est conduite en agriculture biologique en cochant la case ci-après :

MAEC (système herbe et PRV)
 Si la parcelle est engagée au titre de la MAEC PRV, indiquez le code de la mesure PRV ci-après :

Agroforesterie
 Si votre parcelle est conduite en agroforesterie, indiquez-le en cochant la case ci-après :

Vous procédez alors au remplissage de la fiche de votre seconde parcelle selon les mêmes règles que celles indiquées ci-dessus.

Quand vous avez fini de renseigner la seconde parcelle, vous :

Enregistrez vos modifications.

Vos 2 parcelles sont créées :

REGISTRE PARCELLAIRE

Couches :

1 / 3500

N° îlot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)
1	1	6,93	TRN
1	2	12,88	
1	3	0,12	
1	4	6,32	ORH
1	5	0,41	
1	49	8,52	
2	38	5,18	
3	1	0,50	
3	3	7,88	
3	4	1,94	
3	5	9,84	
3	36	1,11	
4	28	4,51	
4	29	0,21	
5	24	0,15	
5	51	1,70	
6	1	1,99	
7	22	0,13	
7	23	2,30	

Surfaces non agricoles
 Zones de densité homogène
 Alertes graphiques

Snapper

Outils îlots

Outils parcelles

- Créer parcelle couvrant tout l'îlot
- Créer parcelle enlèvee
- Créer parcelle depuis ligne
- Séparer l'îlot en deux parcelles
- Modifier contour
- Modifier caractéristiques
- Découper parcelle
- Fusionner parcelles
- Tracer bordure
- Supprimer parcelle(s)
- Transférer à un autre agriculteur
- Supprimer chevauchements

Outils SNA

Outils ZDH